

IMPRESSUM

Ce document a été élaboré uniquement à votre intention. Il ne peut être transmis ou distribué à des tiers. Les recommandations fournies dans le présent document sont personnalisées, ce qui signifie que nous avons évalué si elles vous conviennent en tenant compte des informations dont nous disposons sur vos objectifs d'investissement, votre capacité financière à supporter les risques associés à l'investissement ou à la transaction ainsi que des connaissances et de l'expérience dont vous disposez pour appréhender les risques associés à l'investissement ou à la transaction. Les recommandations fournies dans le présent document sont valables pour la date qui y est indiquée et peuvent être dépassées peu après.

INFORMATIONS SUR LES COURS

Sauf indication contraire, les informations sur les cours reflètent le cours de clôture du jour de bourse précédent.

Informations sur la valeur nette de l'actif (VNA) : La valeur nette de l'actif est calculée sur la base de la fréquence de transaction du fonds et sera publiée avec un décalage.

ABRÉVIATIONS

GÉNÉRAL

a/a	Année en année	HNEC	Heure normale d'Europe centrale	ISIN	Numéro international d'identification des titres
Mon.	Monnaie	p.a.	Par an	T1/T2/ T3/T4	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , trimestre

ACTIONS

BPA	Bénéfice par action	C/B C/B FY1	Ratio cours/bénéfice C/B prévisionnel pour le prochain exercice financier	C /VC	Ratio cours/valeur comptable
EBIT	« Earnings before interest and taxes » ; résultat avant intérêts et impôts	EBITDA	« Earnings before interest, taxes, depreciation and amortisation » ; résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortisation	PEG	« Price earnings growth » ; ratio cours/bénéfice divisé par la croissance du bénéfice par action
RCP	Rentabilité des capitaux propres	Rend. div.	Rendement des dividendes		

REVENUE FIXE

CPN	Coupon, en %	DUR	Duration, en années		
YAS	« Yield adjusted spread » ; écart de rémunération par rapport à la courbe des rendements souverains respectifs, corrigé des effets de la clause de remboursement anticipé, en points de base	YTC	« Yield to call » ; rendement actuariel à la prochaine date de remboursement anticipé à l'initiative de l'émetteur, en %	YTM	« Yield to maturity » ; rendement à l'échéance, en %
YTP	« Yield to put » ; rendement actuariel à la prochaine date de remboursement anticipé à l'initiative du porteur, en %	YTW	« Yield to worst » ; rendement au pire, en %		

FONDS

ETF	« Exchange traded fund » ; fonds indiciel coté	VNA	Valeur nette de l'actif	TER	« Total expense ratio » ; total des frais sur encours
-----	--	-----	-------------------------	-----	---

MONNAIES

AUD	Dollar australien	BRL	Real brésilien	CHF	Franc suisse
CNH	Yuan chinois (offshore)	CNY	Yuan chinois (onshore)	CZK	Couronne tchèque
EUR	Euro	GBP	Livre sterling	GBP	Livre sterling, pence
HUF	Forint hongrois	INR	Roupie indienne	JPY	Yen japonais
KRW	Won sud-coréen	MXN	Peso mexicain	NZD	Dollar néo-zélandais
PLN	Zloty polonais	RMB	Renminbi chinois	RUB	Rouble russe
SEK	Couronne suédoise	TRY	Lire turque	USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain				

MÉTHODOLOGIES ET GLOSSAIRE

Julius Baer: www.juliusbaer.com/en/legal/methodologies-and-glossary/

Morningstar: www.global.morningstar.com/equitydislosures

NOTATION DU RISQUE DU PRODUIT JULIUS BAER

La notation du risque des produits selon Julius Baer est un indicateur qui décrit le risque financier d'un produit d'investissement spécifique sans tenir compte de son contexte dans un portefeuille, et varie de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). Il repose sur trois composantes de risque sous-jacentes: le risque de marché, le risque de défaut et le risque de liquidité. Le risque de marché estime combien un produit d'investissement peut perdre sur une période donnée et avec quelle probabilité. Il saisit la volatilité et/ou le risque baissier d'un produit. Le risque de défaut (ou risque de crédit) estime la probabilité qu'un émetteur ou une contrepartie fasse défaut. Il saisit les écarts de taux ou les notations de crédit des agences. Le risque d'illiquidité estime le temps et le coût nécessaires pour liquider un produit d'investissement. Il rend compte de la capitalisation boursière, des volumes de transactions et des coûts. La notation du risque des produits selon Julius Baer n'est pas statique et peut varier dans le temps. L'attribution de la notation de risque la plus faible ne signifie pas qu'un produit d'investissement est sans risque.

NIVEAU DE RISQUE	DESCRIPTION
1	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un très bas niveau, et il est extrêmement peu probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
2	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un bas niveau, et il est très peu probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
3	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau moyen-faible, et il est peu probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
4	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau moyen, et de mauvaises conditions du marché pourraient avoir une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
5	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau moyen-élevé, et il est probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
6	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance futur à un niveau élevé, et il est très probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
7	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau très élevé, et il est extrêmement probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.

ADÉQUATION ET FONDEMENTS

La présente évaluation d'adéquation repose sur notre compréhension de vos connaissances et de votre expérience, de votre situation financière, de votre capacité à supporter des pertes, de votre tolérance au risque et de vos objectifs d'investissement, ainsi que de votre horizon d'investissement.

Les recommandations d'investissement présentées ci-dessus sont destinées à exploiter les opportunités de marché tactiques et à améliorer la qualité de votre portefeuille. En ce qui concerne les instruments financiers jugés peu attrayants, qui devraient selon nos prévisions offrir une performance à la hausse limitée pour votre portefeuille, nous tablons sur une réduction du risque de baisse des prix si vous vendez ces instruments. À l'inverse, si vous achetez les instruments que nous recommandons dans ce document, nous anticipons une évolution positive de la performance de votre portefeuille. Les opportunités d'investissement qui vous sont suggérées proviennent de notre analyse de marché.

L'évaluation d'adéquation actuelle s'appuie sur des termes indicatifs. Si vous décidez de suivre nos recommandations, une analyse d'adéquation spécifique sera réalisée sur la base des instruments financiers concrets que nous avons suggérés et des montants pouvant être investis applicables à votre portefeuille.

MENTIONS LÉGALES IMPORTANTES

Les informations et opinions contenues dans le présent document ont été produites à la date de rédaction et peuvent être modifiées sans préavis.

Bien que les données et informations contenues dans le présent document soient considérées comme exactes et exhaustives et proviennent de sources réputées fiables, aucune assurance n'est donnée à cet égard dans le présent document. Plus particulièrement, les informations fournies dans le présent document peuvent ne pas tenir compte de toutes les informations importantes relatives aux instruments financiers ou aux émetteurs de ces instruments. La Banque Julius Baer décline toute responsabilité en cas de perte découlant de l'utilisation du présent document. Les sociétés du Groupe Julius Baer fournissent des conseils qui ne sont pas considérés comme « indépendants » au sens de la directive européenne 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (connue sous le nom de MiFID II).

CLIENTÈLE CIBLE

Avant de conclure une transaction, les investisseurs sont donc invités à étudier son adéquation avec leur situation personnelle et leurs objectifs propres. Le client ne doit effectuer des placements et transactions ou prendre tout autre décision qu'après une lecture approfondie des documents utiles (liste de conditions sur les produits, accord de souscription, memorandum de placement, prospectus ou autre document concernant l'offre) relatifs à l'émission de titres ou autres instruments financiers. **Aucune des informations présentées dans ce document ne constitue un conseil juridique, comptable ou fiscal.** Toute référence à un traitement fiscal particulier est fonction de la situation personnelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications futures. La Banque Julius Baer recommande à tout investisseur d'évaluer en toute indépendance, avec l'aide d'un conseiller professionnel, les risques financiers spécifiques ainsi que les conséquences encourues sur les plans juridique, réglementaire, fiscal, comptable et en termes de crédit. Lorsqu'un document fait référence à un certain rapport de recherche, le document en question ne devrait pas être lu de façon isolée sans référence à ce rapport de recherche qui peut être fournie sur demande.

RISQUES GÉNÉRAUX

Quelle que soit la catégorie d'actifs, le prix, la valeur et le revenu des instruments mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et **les investisseurs risquent de ne pas récupérer le montant investi.** Les risques inhérents aux catégories d'actifs mentionnées dans le présent document peuvent comprendre, sans s'y limiter, les risques de marché, les risques de crédit, les risques politiques et les risques économiques. L'investisseur peut être exposé à un **risque de change** lorsque le produit ou les sous-jacents du produit sont libellés en d'autres monnaies que celle du pays dans lequel il réside. Le placement, de même que sa performance, seraient ainsi soumis à des fluctuations de cours et leur valeur peut augmenter ou diminuer. Les placements dans les marchés émergents sont spéculatifs et peuvent se révéler beaucoup plus volatils que les placements dans des marchés établis. **La performance passée ne saurait servir d'indicateur fiable quant aux résultats futurs. De même, les prévisions de performance ne sauraient servir d'indicateur fiable de la performance future.** Les actions, les titres d'emprunts bancaires (p. ex. les obligations et les certificats bancaires générant des intérêts) ainsi que d'autres créances des institutions financières sont soumis à des règlements spéciaux tels que la Directive sur le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances (BRDD), le Règlement sur le mécanisme de résolution unique (MRU) et des lois nationales connexes mettant en œuvre ces règlements spéciaux. Ces règlements peuvent avoir un effet négatif sur les investisseurs/partenaires contractuels de l'institution financière en cas d'insolvabilité et de nécessité de mesures de résolution pour l'institution financière. Pour plus de détails, veuillez consulter :

www.juliusbaer.com/legal-information-en

RISQUES SPÉCIFIQUES

Obligations contingents convertibles (« CoCos Bonds ») : Généralement, les investissements dans des CoCo Bonds (qui absorbent les pertes si la capitalisation d'une banque passe sous un seuil défini) pour les clients domiciliés dans l'Espace économique européen (Union Européenne, Liechtenstein, Norvège et Islande), ne sont autorisés que pour les investisseurs professionnels. Le régulateur financier allemand (Autorité fédérale de supervision financière, BaFin) ne considère pas les CoCo Bonds comme des opportunités d'investissement convenant aux investisseurs de détail à cause de leur structure de produit complexe, de l'utilisation visée, du fait qu'elles sont difficiles à évaluer et à cause du conflit d'intérêts que cela pourrait susciter du côté de la banque. De plus, conformément au Product Intervention (Contingent Convertible Instruments and Mutual Society Shares) Instrument 2015 énoncé par la Financial Conduct Authority (FCA), ces produits ne doivent pas être achetés par les investisseurs de détail domiciliés au sein de l'Espace

économique européen sauf si l'une des exceptions autorisées s'applique et l'émetteur fournit un document d'informations clés selon le règlement sur les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance. Les investisseurs de détail qui souhaitent acheter des CoCo Bonds de leur propre initiative sont priés de contacter leur conseiller à la clientèle.

Produits structurés (p. ex. paniers, certificats) : Ce sont des produits financiers complexes et impliquent par conséquent un degré de risque plus élevé. Ils sont conçus pour des investisseurs capables d'évaluer et d'assumer tous les risques impliqués. Les produits structurés peuvent par conséquent être vendus uniquement à des investisseurs expérimentés et requièrent un conseil supplémentaire relatif aux risques spécifiques aux produits. La valeur des produits dépend non seulement de la performance du sous-jacent, mais aussi de la solvabilité de l'émetteur, qui peut varier au cours de la durée du produit. En cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur, l'investisseur peut perdre la totalité du capital investi. Tous les documents relatifs à l'émission du produit structuré décrit doivent être lus avant de procéder à un investissement. Les conditions complètes du produit structuré en question peuvent être obtenues gratuitement.

Fonds : Il est recommandé que l'investisseur lise attentivement la version en vigueur du présent prospectus, des informations clés pour l'investisseur ou du prospectus simplifié, du règlement du fonds ou des statuts ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels ou d'autres documents relatifs à l'offre ou au fonds, tels que la notice d'offre et le formulaire de souscription. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande. Veuillez noter que les plans de placements collectifs ouverts exclusivement aux investisseurs qualifiés peuvent être, intégralement ou partiellement, exemptés par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) de produire tous ces documents. Les chiffres de performance sont calculés sans tenir compte des commissions et des coûts qui découlent de la vente et du rachat des placements.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous exerçons nos activités conformément à notre politique en matière de conflits d'intérêts, dont nous pouvons fournir un résumé sur demande.

INFORMATION OBTENUE AUPRÈS DE TIERS

Le présent document est susceptible de contenir des informations obtenues auprès de tiers, y compris des notations de crédit émises par des agences de notation telles que Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et d'autres agences de notation analogues, ainsi que des documents produits par des prestataires de recherche financière tels que MSCI ESG Research LLC ou ses sociétés affiliées. Les émetteurs mentionnés ou figurant dans tout document produit par MSCI ESG Research LLC peuvent être des clients de ou affiliés à un client de MSCI Inc. (MSCI) ou une autre filiale de MSCI. La reproduction et la distribution de telles informations, sous quelque forme que ce soit, est interdite, sauf accord écrit du tiers concerné. Les tiers ayant fourni des informations reprises dans le présent document ne garantissent pas l'exactitude, le caractère complet, le fait qu'elles soient correctes en raison du moment, ou la disponibilité des informations en question et de toute information, y compris les notations ou de la recherche, et ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions (par négligence ou autrement), quelle qu'en soit la cause, ou des résultats obtenus suite à l'utilisation de ces informations. Les tiers ayant fourni des informations ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, en particulier, mais pas seulement, quant à la possibilité de commercialisation ou de conformité à une destination ou à un usage particulier, des informations en question. Les tiers ayant fourni des informations ne sont pas responsables des dommages directs, indirects, accessoires, exemplaires, compensatoires, punitifs, spéciaux ou consécutifs, ni des coûts, dépenses, frais et honoraires légaux, des pertes (y compris le manque à gagner – revenus ou bénéfices – et d'éventuels coûts d'opportunité) en relation avec toute utilisation du contenu de l'une quelconque de ces informations, y compris les notations ou de la recherche. Les notations de crédit et/ou de recherche constituent des opinions et non des déclarations quant à des faits, des recommandations à l'achat, à la détention ou à la vente de valeurs mobilières. Elles ne constituent pas une indication quant à la valeur de marché de valeurs mobilières aux fins d'investissement, et ne peuvent pas être considérées comme des conseils d'investissement.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA DISTRIBUTION

Le présent document et les données de marché qu'il renferme **ne servent qu'à l'usage personnel de son destinataire** et ne sauraient être communiqués à des tiers sans l'accord de Julius Baer ou de la source des données de marché concernées. Le présent document ne s'adresse pas aux personnes se trouvant dans toute juridiction où, en raison de leur nationalité ou de leur résidence ou pour tout autre motif, de tels documents sont interdites.

Afrique du Sud : Le présent document est distribué par Julius Baer South Africa (Pty) Ltd, qui est un fournisseur de services financiers (FSP n° 49273) agréé par l'Autorité de surveillance du secteur financier de l'Afrique du Sud (Financial Sector Conduct Authority).

Autriche : Julius Baer Investment Advisory GesmbH (JBIA), autorisée et réglementée par l'Autorité autrichienne des marchés financiers (FMA), distribue ce document à ses clients. Ce document a été élaboré par la Banque Julius Baer & Cie SA, Suisse. JBIA ne fournit pas de conseils d'ordre juridique, financier ou fiscal. Des recommandations d'investissement sont généralement mises à disposition sur base d'un accord « Investment Advisory » avec JBIA.

Chili : Ce document s'adresse uniquement au destinataire prévu. Les instruments financiers mentionnés dans ce document ne sont pas enregistrés auprès ni ne sont sous la supervision du Registro de Valores Extranjeros (registre des valeurs étrangers) tenu par la Comisión para el Mercado Financiero (Commission du marché financier de Chili, CMF). Si de tels titres sont proposés au Chili, ils seront proposés et vendus uniquement en conformité avec la règle générale 336 de la CMF (une exception aux exigences d'enregistrement au registre de valeurs étrangers) ou dans des circonstances qui ne constituent pas une offre publique de titres au Chili au sens de l'article 4 de la loi chilienne régissant le marché des valeurs mobilières, loi n° 18 045.

Dubai International Financial Centre (DIFC) : Ce document a été fourni par Julius Baer (Middle East) Ltd. et ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre d'émission ou de vente, ou une quelconque sollicitation de souscription ou d'achat de quelconques titres ou produits d'investissement aux Émirats arabes unis (EAU), y compris le DIFC, et ne doit pas être considérée comme telle. En outre, ce document est mis à disposition en se basant sur le fait que le destinataire sait et comprend que les entités et titres auxquels elle pourrait faire référence n'ont pas été approuvés, agréés ou enregistrés par la Banque centrale des EAU, l'Autorité des matières premières et titres des EAU, l'Autorité des services financiers de Dubaï ou toute autorité d'agrément ou agence gouvernementale correspondante des EAU. Elle n'est pas destinée à servir de référence aux particuliers et ne doit pas leur être distribuée. Veuillez noter que Julius Baer (Middle East) Ltd. n'offre ses produits ou services qu'aux clients professionnels disposant d'une expérience et de connaissances suffisantes en matière de marchés financiers, de produits ou de transactions et des risques associés. Lesdits produits et services sont exclusivement réservés aux clients professionnels satisfaisant les termes du Conduct of Business Module de la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Julius Baer (Middle East) Ltd. est dûment agréée et soumise au contrôle de la DFSA.

Espagne : Julius Baer Agencia de Valores, S.A.U., établissement agréé et réglementé par la Commission nationale du marché des valeurs d'Espagne (CNMV), distribue ce document à ses clients.

Guernesey : Ce document est distribué par la Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Guernesey, qui est titulaire d'une licence à Guernesey pour fournir des services bancaires et d'investissement et est régulée par la Guernsey Financial Services Commission.

Hong Kong, région administrative spéciale (RAS) de la République populaire de Chine : Le présent document est distribué à Hong Kong par et pour le compte de, et est attribuable à, la Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Hong Kong, qui est titulaire d'une licence bancaire complète octroyée par l'autorité monétaire de Hong Kong en vertu de la Banking Ordinance (chapitre 155 de la législation de Hong Kong RAS). La Banque est aussi agréée en vertu de la Securities and Futures Ordinance (SFO) (chapitre 571 de la législation de Hong Kong RAS) pour exercer des activités réglementées de type 1 (négoce de titres), de type 4 (conseils en matière de titres) et de type 9 (gestion de fortune) sous le numéro Central Entity AUR302. Le présent document ne saurait être émis, diffusé ou distribué à Hong Kong à des personnes autres que les « investisseurs professionnels » définis dans la SFO. Le contenu de ce document n'a pas été validé par la Securities and Futures Commission ni par aucune autre autorité de régulation. Toute mention de Hong Kong dans ce document fait référence à la région administrative spéciale de la République populaire de Chine. Pour toute question concernant ce document, veuillez contacter votre conseiller à la clientèle à Hong Kong. La Banque Julius Baer & Cie SA a son siège en Suisse à responsabilité limitée.

Israël : Ce document est distribué par Julius Baer Financial Services (Israel) Ltd. (JBFS), établissement agréé par l'Israel Securities Authority, pour fournir des services de marketing en investissement et de gestion de portefeuille. Selon la loi israélienne, le « marketing en investissement » consiste à fournir des conseils aux clients sur les avantages d'un investissement, de la détention, de l'achat ou de la vente de titres ou d'instruments financiers lorsque la source de ces conseils a un lien avec le titre ou l'instrument financier. Étant affilié à la Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich, JBFS est considérée comme étant associé à certains titres et instruments financiers potentiellement liés aux services que JBFS fournit, de sorte que toute utilisation du terme « conseil en investissement » ou une variation quelconque de celui-ci dans ce document doit être considérée comme « marketing en investissement », comme expliqué ci-dessus. Ce document ne constitue pas un conseil en matière d'investissements ; il a été préparé par la Banque Julius Baer & Cie SA et est diffusé par JBFS à des fins d'information uniquement, sans tenir compte des objectifs, des besoins ou de la situation financière de clients particuliers ; il ne constitue ni une offre, ni une recommandation, ni une invitation par ou de la part de JBFS à effectuer un placement quel qu'il soit. Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise en Israël qui permettrait de proposer les produits au public dans ce pays. En particulier, rien dans la documentation en question n'a été ou ne sera examiné ou approuvé par l'Israel Securities Authority ; ces produits vous sont proposés ou vendus notamment parce que vous avez confirmé être un « client qualifié » au sens de la loi sur les titres boursiers (Securities Law, 5728-1968). La documentation applicable ne peut être reproduite ou utilisée à aucune autre fin, ni fournie à toute autre personne que celles auxquelles des exemplaires ont été expressément envoyés. Toute personne qui achète ces produits le fait d'après sa propre compréhension de la situation, pour son propre bénéfice et pour son propre compte, et non dans l'intention de distribuer ou proposer ces produits à de tierces parties.

Liban : Ce document a été distribué par Julius Baer (Lebanon) S.A.L., une entité placée sous la surveillance de l'Autorité des marchés de capitaux du Liban (CMA). Il n'est ni approuvé ni autorisé par la CMA ou par une autre autorité compétente au Liban. Il est strictement privé et confidentiel et est remis, à leur demande, à un nombre limité d'investisseurs privés et institutionnels. Elle ne doit pas être fournie ni servir de référence à un tiers. Les informations qu'il contient sont valables au jour de la date référencée, et Julius Baer (Lebanon) S.A.L. ne saurait être tenue responsable de la mise à jour régulière desdites informations. Les cotations et valeurs communiquées ici le sont à titre indicatif exclusivement et ne font aucunement référence à des niveaux de négoce.

Luxembourg : Ce document est distribué par Bank Julius Baer Europe S.A., une société anonyme constituée en vertu du droit luxembourgeois, sise au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCSL) sous le numéro B 8495, et agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Ce document n'a pas été autorisé ni examiné par la CSSF et ne sera pas déposé auprès de la CSSF.

Monaco : Bank Julius Baer (Monaco) S.A.M., établissement agréé par le Ministre d'État de la Principauté de Monaco et la Banque de France, et Julius Baer Wealth Management (Monaco) S.A.M., société de gestion de fortune agréée à Monaco, distribuent ce document à leurs clients.

République d'Irlande : Bank Julius Baer Europe S.A., succursale d'Irlande, est un établissement agréé et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et réglementé par la Banque centrale d'Irlande (BCI) pour les règles de conduite. Bank Julius Baer Europe S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, sise au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCSL) sous le numéro B 8495. Bank Julius Baer Europe S.A., succursale d'Irlande, distribue ce document à ses clients. Certains des services mentionnés dans ce document, qui sont disponibles aux clients de la succursale irlandaise, pourront être fournis par des entités Julius Baer basées hors du Grand-Duché de Luxembourg ou de la République d'Irlande. Dans ces cas, les règles édictées par la CSSF et la BCI pour la protection des particuliers ne s'appliquent pas à de tels services, et l'ombudsman irlandais des services financiers et des pensions ne pourra pas résoudre les plaintes en rapport avec de tels services.

Royaume de Bahreïn : Ce document a été fourni par Julius Baer (Bahrain) B.S.C.(c), société d'investissements agréée et réglementée par la Banque centrale de Bahreïn (Central Bank of Bahrain, CBB), distribue ce document à ses clients compétents et ses clients investisseurs accrédités. Veuillez noter que Julius Baer (Bahrain) B.S.C.(c) n'offre des produits ou services financiers qu'aux clients compétents et des clients investisseurs accrédités conformément à la définition du volume 4 du règlement de la CBB qui contient des réglementations, des directives et des règles conformes aux pouvoirs réglementaires de la CBB aux termes de la loi CBB. Ce document n'est pas destiné à servir de référence aux clients de détail domiciliés au Royaume de Bahreïn et ne doit pas leur être distribué. La CBB ne garantit ni la précision des déclarations et des informations contenues dans ce document et n'est pas responsable vis-à-vis de quiconque de tout dommage ou perte résultant du fait qu'une personne se réfère à une déclaration ou information contenue dans ce document.

Royaume-Uni : Julius Baer International Limited, un établissement agréé et réglementé par la Financial Conduct Authority (FCA), distribue le présent document à ses clients et clients potentiels. Lorsqu'il est communiqué au Royaume-Uni, ce document est classifié comme « financial promotion » qui a été émise et agréée à la distribution au Royaume-Uni par Julius Baer International Limited. Certains des services mentionnés dans ce document peuvent être fournis par des membres du Groupe Julius Baer hors du Royaume-Uni. Les règles édictées par la FCA aux fins de protection des particuliers ne s'appliquent pas aux services fournis par des membres du Groupe Julius Baer hors du Royaume-Uni, et le Financial Services Compensation Scheme n'est pas applicable. Julius Baer International Limited ne fournit pas de conseil juridique ou fiscal. Si des informations sont fournies sur un traitement fiscal particulier, cela ne signifie pas qu'elles s'appliquent à la situation personnelle du client, et de telles informations peuvent changer à l'avenir. Il est recommandé aux clients d'obtenir un conseil fiscal indépendant sur leur situation personnelle auprès d'un conseiller fiscal avant de prendre une décision d'investissement. Julius Baer International Limited fournit des services de conseil sur une gamme limitée de produits d'investissement (conseil restreint).

Russie: La présente recommandation de placement est fournie sur la base du contrat de conseil en investissement concernant des instruments financiers réservés aux investisseurs qualifiés (une catégorie distincte d'investisseurs possédant les connaissances et l'expérience nécessaires des marchés des valeurs mobilières, ainsi que la capacité financière leur permettant d'évaluer qualitativement les risques et d'investir en toute connaissance de cause dans des instruments plus risqués du marché d'actions). L'investissement dans ces instruments entraîne donc des risques accrus. Le Client confirme par la présente qu'il a été informé des Risques généraux figurant sur <https://www.juliusbaer-cis.ru>. Des informations sur le conflit d'intérêts existant de Julius Baer CIS Ltd (JBCIS) sont fournies dans le contrat de conseil en investissement. Le Client prend bonne note et accepte que JBCIS ne fournit aucun conseil juridique ou fiscal au Client. JBCIS recommande au Client, avant de décider de suivre ou de ne pas suivre la recommandation de placement reçue de JBCIS, d'évaluer indépendamment, avec un spécialiste juridique et/ou fiscal local, les conséquences juridiques et fiscales spécifiques de toute recommandation de placement donnée par JBCIS. Veuillez noter que, conformément au paragraphe 2 de l'article 1062 du Code civil de la Fédération de Russie no. 14-FZ du 26 janvier 1996, toute action en justice relative à la participation de citoyens russes à des transactions impliquant l'obligation de la partie ou des parties à la transaction de payer des sommes d'argent en fonction de l'évolution des cours de marchandises, de titres, du taux d'une monnaie donnée, du niveau des taux d'intérêt, du taux d'inflation ou de valeurs calculées sur la base d'ensembles d'indicateurs définis ou d'autres circonstances prévues par la loi et dont il est inconnu si elles se réaliseront ou non, bénéficie d'une protection juridique seulement pour autant que la transaction a été conclue en bourse.

Singapour : Ce document est disponible auprès de la Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Singapour, et destiné exclusivement aux investisseurs accrédités ou institutionnels. Ce document ne constitue pas « matériel marketing » au sens des articles 275 et 305 respectivement de la Securities and Futures Act, Cap. 289 de Singapour (SFA). Étant donné que la succursale de Singapour bénéficie d'une dérogation (unit exemption) sous la section 100(2) du chapitre 110 du Financial Advisers Act de Singapour (FAA), la Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Singapour, est exemptée de nombre d'exigences imposées par le FAA, entre autres de l'obligation de communiquer tout intérêt dans des titres, ou tout intérêt dans l'acquisition ou la cession de quelques titres ou instruments financiers qui peuvent être mentionnés dans Ce document. Des informations plus détaillées sur ces dérogations peuvent être obtenues sur demande. Ce document n'a pas été révisé et n'est pas entériné par l'Autorité monétaire de Singapour (MAS). Tout document ou matériel en lien avec l'offre ou la vente, ou l'invitation à la souscription ou à l'achat, des titres ou fonds d'investissements (les placements collectifs de capitaux) ne doit pas être transmis ou distribué, et de tels titres ou fonds d'investissement ne doivent pas être proposés ou vendus, ou faire l'objet d'une invitation à une souscription ou un achat, ni directement ni indirectement, à des personnes domiciliées à Singapour autres que (i) un investisseur institutionnel conformément à la section 274 ou 304 du chapitre 289, (ii) à une personne pertinente (ce qui inclut un investisseur accrédité) ou à toute personne conformément à la section 275(1A) ou 305(2) du SFA, et en conformité avec les conditions, spécifiées à la section 275 ou 305 du SFA, ou (iii) conformément aux conditions de toute autre disposition applicable du SFA. Pour ce qui est des fonds d'investissement qui ne sont pas autorisés ou reconnus par la MAS, les unités dans de tels fonds ne doivent pas être proposées aux particuliers. Tout matériel écrit délivré aux personnes susmentionnées en lien avec l'offre ne sera pas un prospectus tel que défini dans le SFA. En conséquence, la responsabilité statutaire aux termes du SFA en lien avec le contenu des prospectus ne s'appliquera pas. Pour toute demande de renseignement concernant ce document, veuillez contacter un représentant de la Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Singapour. La Banque Julius Baer & Cie SA (UEN - T07FC7005G) a son siège en Suisse à responsabilité limitée.

Suisse : Ce document est distribué par la Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich, établissement agréé et réglementé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Tous les fonds de placement mentionnés dans ce document sont autorisés à la distribution en Suisse. Certains des fonds de placement mentionnés dans le présent document peuvent ne pas être autorisés à la distribution en Suisse et ne pourront, par conséquent, être distribués qu'à des investisseurs qualifiés tels que définis dans la loi sur les placements collectifs et l'ordonnance sur les placements collectifs. Les produits structurés ne constituent pas une participation à un placement collectif de capitaux. Ils ne relèvent donc pas de la surveillance par la FINMA et l'investisseur ne peut pas se prévaloir de la protection spécifique des investisseurs accordée par la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Ce document n'est pas un prospectus simplifié conformément à l'art. 5 de la LPCC.

Uruguay : Dans le cas où ce document est conçu comme une offre, une recommandation ou une sollicitation de vente ou d'achat de titres ou d'autres instruments financiers, celles-ci seront soumises sur la base d'une exemption de placement privé (oferta privada) conformément à la section 2 de la loi n° 18 627 et ne sont ni seront enregistrées auprès de la Surintendance des services financiers de la Banque centrale d'Uruguay en vue d'être proposées au public en Uruguay. Dans le cas de fonds à capital fixe ou de private equity, les titres ne sont pas des fonds d'investissement réglementés par la loi uruguayenne n° 16 774 du 27 septembre 1996, version modifiée. Si vous êtes domicilié en Uruguay, vous déclarez que vous comprenez parfaitement la langue dans laquelle ce document et tous les documents auxquels il est fait référence sont rédigés et vous n'avez besoin qu'aucun document quel qu'il soit vous soit fourni en espagnol ou dans une autre langue.

ÉTATS-UNIS : NI LE PRÉSENT DOCUMENT NI UNE COPIE DE CE DOCUMENT NE POURRONT ÊTRE ENVOYÉES, EMPORTÉES OU DISTRIBUÉES AUX ÉTATS-UNIS NI À UNE « US PERSON ».

© Groupe Julius Baer, 2020